



**LES
PANIER
MARSEILLAIS**

Mangeons
direct paysans
(et bio!)



je m'engage

Une
autre
économie
est possible

des
prix
justes

mon
producteur
est
sympa

**Contrat de partenariat solidaire 2024
entre l'adhérent consom'acteur des Paniers
Marseillais (PAMA) et la Confiserie d'Antan**

La Confiserie d'Antan, représenté par Jean Antoine Ortega, 5080 Rte d'Avignon, 13540 Aix-en-Provence :

- propose des confiseries transformées par ses soins (calissons, nougats, noisettes et amandes caramélisées, marrons glacés, olivettes ...)
- s'engage à fournir à l'adhérent consom'acteur des PAMA ses produits, certifiés en Agriculture Biologique dans la limite de sa production
- s'engage à les livrer dans le cadre des Distributions Mutualisées des PAMA les :
 - Samedi 17 février dans le cadre de la fête de l'agriculture paysanne des Bouches-du-Rhône
 - Dimanche 7 avril
 - Samedi 15 juin dans le cadre de la fête annuelle des PAMA
 - Samedi 28 septembre (en mode « convoi drive par Panier de quartier »)
 - Samedi 14 décembre
- adhère et respecte la Charte et les Statuts des Paniers Marseillais
- s'engage à participer aux frais d'organisation et de gestion

L'adhérent des PAMA :

- s'engage à passer au moins une commande dans l'année parmi les produits proposés (sur les 5 distributions),
- s'engage à s'acquitter du règlement **en amont de la distribution** soit par virement bancaire ou à défaut par chèque à l'ordre de « la Confiserie d'Antan »
- s'engage à venir chercher son colis ou à le faire récupérer par le référent produit. S'il ne le fait pas, ce colis ne sera ni remplacé ni échangé

Fait à Marseille, le 16/01/2024

Signatures :

Le producteur

Le consom'acteur

Jean Antoine Ortega